

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Eglise vaudoise, la fuite en avant

S'il fallait décrire en une phrase l'évolution actuelle de l'Eglise évangélique réformée du Canton, nous dirions que la communauté paroissiale desservie par le pasteur généraliste disparaît progressivement au profit d'une administration régionale composée d'un staff de pasteurs spécialisés intervenant en fonction de leurs compétences.

Les partisans de cette évolution s'appuient sur plusieurs motifs qui ne sont pas faux, mais auxquels ils donnent, à notre avis, une importance excessive. Le premier motif est l'étiollement de la paroisse traditionnelle. Les fidèles sont trop occupés par leurs affaires professionnelles, leurs soucis familiaux et leurs loisirs pour consacrer du temps à la paroisse. Ils déménagent trop souvent pour se créer des attaches et des obligations. Ils s'installent pour quelques années sur un territoire qui leur est relativement indifférent, consomment un peu de mariage, de baptême et d'enterrement, de Noël et de Pâques, et puis s'en vont.

Un autre motif est que le discours traditionnel de l'Eglise ne parle plus au monde: péché, salut, résurrection, Abraham, David ou Salomon sont des notions et des noms qui ne disent rien aux jeunes générations. Tout au plus Moïse évoque-il un dessin animé de Walt Disney. On s'échine donc à trouver un discours et des moyens d'action capables de rétablir le contact: manifestations spectaculaires, interventions dans la vie culturelle, promotion de «pôles de rayonnement». Il s'agit d'une part de ranimer la foi des fidèles, jugée trop tiède, et d'autre part de donner une «visibilité» à l'Eglise. Les moyens financiers étant limités, on coupe dans l'organisation paroissiale, on réduit

le nombre de pasteurs généralistes, on restreint les pratiques religieuses dont on pense qu'elles ont fait leur temps, en particulier celle des cultes dominicaux. Ces opérations sont censées montrer au monde que l'Eglise s'ouvre au vent du large. On constate qu'elles sont surtout exténuantes et sans lendemain, sous réserve de brèves excitations médiatiques. Mais nos autorités s'obstinent, car la fuite en avant a cet effet pervers qu'elle donne au fuyard le sentiment de conserver la maîtrise.

Enfin, plus d'un jeune pasteur refuse d'exercer l'autorité dans sa paroisse, par paresse, par pusillanimité ou parce qu'il confond l'autorité, qui est un service, avec l'autoritarisme. «Je suis un fonctionnaire comme un autre» nous déclare l'un d'eux. Du même coup, ces pasteurs tendent à négliger certains aspects ministériels liés à l'exercice de l'autorité comme le souci de l'unité paroissiale, le suivi du fidèle, du baptême à l'ensevelissement, les visites aux malades, la présence de l'Eglise aux manifestations publiques.

Qu'il y ait du vrai dans le constat de nos autorités, c'est indéniable, mais elles en prennent un peu facilement leur parti. Elles noircissent même volontiers la situation, allant parfois jusqu'à présenter la fin des paroisses comme un fait accompli. Il y a peu, un pasteur déclarait à des catéchistes réunis à Mézières que la paroisse traditionnelle était morte. La seule présence de cette trentaine de catéchistes lui apportait pourtant un sérieux démenti.

Certaines paroisses se portent bien, d'autres mal, une bonne partie d'entre elles assument tant bien que mal leurs fonctions. N'alignons pas toutes les paroisses sur celles qui vont le plus mal. Ne sacrifions pas à l'esprit de système et

demandons-nous s'il est vraiment impensable de vivre avec plusieurs statuts paroissiaux distincts. Evitons de casser ce qui fonctionne.

D'ailleurs, est-on certain que l'évolution actuelle continuera? La politique de la santé, après une période de tout-spécialiste, est en train de revaloriser le médecin de famille, le généraliste qui s'occupe de la personne malade et pas seulement de ses maladies. Expérience faite, ce type de médecine est plus efficace, plus rapide et moins coûteux. Il n'est pas exclu qu'il en aille de même avec le pasteur généraliste.

Quant à la distorsion qui croît entre le message de l'Eglise et la vie de nos contemporains, il faut commencer par être au clair sur le fait que les vérités fondamentales des Ecritures ne sont pas négociables, plus, qu'elles doivent orienter toute parole et toute action de l'Eglise, même face à la modernité la plus dure et la plus indifférente.

Or, le désir de se rapprocher du monde induit l'Eglise à se soumettre elle-même aux normes intellectuelles et morales du monde. La tentation est d'autant plus grande que l'idéologie dominante est une contrefaçon des Evangiles. La modernité vise en effet elle aussi le salut de l'homme dans le cadre de la religion universelle des droits de l'homme. Et peu importe qu'il s'agisse d'une religion sans transcendance, d'une universalité politique et d'un salut purement terrestre fait de santé et de prospérité. La similitude de structures inspire l'idée que la soumission à la modernité est sans danger et n'exige de nous qu'un petit changement de vocabulaire.

C'est ainsi qu'on tend à remplacer la prédication évangélique par le discours

social, à réduire la charité à une veule sentimentalité, à opter pour le spectaculaire, le médiatique et le quantitatif au détriment d'une vérité qu'on laisse en friche, et, finalement, à transformer le Christ en un distributeur automatique de pardon.

L'Eglise s'efforce à juste titre de relier les deux mondes par la proclamation de Celui qui fut à la fois vrai homme et vrai Dieu. Mais il n'est pas en son pouvoir d'éteindre les divergences voire les contradictions entre elle et un monde marqué par la chute. L'éloignement croissant des deux discours et des comportements qu'ils inspirent est aussi un témoignage que l'erreur rend à la vérité. Ce n'est pas à l'Eglise d'en diminuer la portée par des aménagements de surface.

Enfin, l'autorité du pasteur n'est jamais que celle de la Parole. En cela, elle constitue un élément central de son ministère. De plus, cette autorité existe aussi, en creux, dans l'attente des fidèles. Le pasteur n'est ainsi doublement pas libre de ne pas exercer l'autorité. Il doit être conscient que sa défaillance sur ce point n'engendrera jamais un surcroît de liberté mais, du côté du fidèle, un sentiment d'abandon et, du côté de l'institution, un accroissement de la bureaucratie. Cette même bureaucratie qui, depuis plusieurs années, nous conduit sans vraiment le dire, à coup de «constats» caricaturaux destinés à nous mettre en condition, de petites décisions rusées et de transferts imperceptibles, à la réalisation d'«Eglise à venir» sous sa forme initiale, la plus ample, celle qui prévoit la suppression des paroisses.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Trésors architecturaux et culturels de Moudon

(fm) Chef-lieu du bailliage de Vaud à l'époque savoyarde, Moudon recèle un bon nombre de trésors architecturaux et culturels qui ne demandaient qu'à être mis en valeur. C'est chose faite grâce aux efforts conjugués de la commune, de l'Office du tourisme et de la Société de développement qui ont apposé, sur une trentaine de bâtiments, des plaques explicatives, offrant ainsi aux visiteurs un circuit historique complet; de plus, une brochure gratuite donne plus de détails sur chaque bâtiment.

Dans le même ordre d'idée, il est maintenant possible de visiter et d'admirer en tout temps la charpente en bois de l'église Saint-Etienne. Monique Fontanaz, historienne spécialiste de la cité broyarde, explique que «la structure de cette charpente en «chevrons portant ferme» est typique du XV^e siècle» (24 heures du 12 avril 2010). Légèrement restaurée dans les années septante, la charpente est restée dans son état d'origine, d'où son intérêt.

Trésors gastronomiques de Moudon

(fm) Restons à Moudon, mais dans un registre bien différent! Sous licences du canton, la ville produisait, dans les locaux de l'ancienne école cantonale de fromagerie, quelques spécialités de fromages à pâte molle. L'entreprise Estavayer Lait SA (ELSA) qui les fabriquait ayant décidé de se retirer, on craignait la disparition de ces produits typiquement moudonnais. On vient d'apprendre avec satisfaction et soulagement que la Fromagerie Bettex de Champtauroz en reprend la fabrication dès le mois de mai. Les locaux de l'ancienne école seront affectés à des bureaux du Service de l'agriculture, ainsi qu'à l'archivage.

Un jeune Vaudois se pare d'or

(fm) Deux médailles d'or aux Olympiades suisses de physique et de chimie, c'est ce qu'a récolté il y a peu le gymnasien vaudois Michele Oliosi. Cet excellent résultat lui permet de participer à l'une des deux finales internationales, celles-ci se déroulant au même moment, mais dans des lieux fort éloignés l'un de l'autre

(Zagreb et Tokyo); le jeune Vaudois a choisi de participer au concours de chimie qui se déroulera en juillet au pays du Soleil levant. Face aux deux cents concurrents prévus, il aura bien sûr fort à faire. Quoi qu'il en soit, nous lui adressons nos félicitations pour ses brillants résultats et lui souhaitons bonne chance pour cette finale.

Merveilleux jus de pomme vaudois

(fm) Nous avons l'habitude, à intervalles réguliers, de citer dans cette rubrique les prix récoltés par des vignerons vaudois lors de divers concours. Pour une fois, en lieu et place de ces délicieux nectars alcoolisés, nous allons parler d'une autre sorte de nectar: le jus de pomme! En effet, les frères Pache, de Romanel-sur-Lausanne, ont reçu le titre de meilleur producteur suisse de jus de pomme, récompensant ainsi dix ans de travail. C'est suite à l'incendie de leur ferme en 1998 que les deux frères, lors de la reconstruction des bâtiments, décident d'y intégrer un pressoir et se mettent à produire dès l'an 2000. Aujourd'hui, ce sont quelque 40 000 litres qui sortent de

ce pressoir et sont vendus en totalité à la ferme et au marché. Bel exemple de reconversion réussie.

Musique au théâtre Kléber-Méleau

(fm) Terminer une saison théâtrale en musique, c'est ce que propose de façon originale le théâtre Kléber-Méleau, sis à Renens-Malley, du 26 mai au 5 juin. Sous la direction artistique de l'excellent pianiste vaudois Cédric Pescia, cinq concerts seront donnés au cours desquels on pourra entendre des œuvres de Bach à Schnittke (son *Quintette* pour piano et cordes, composé entre 1972 et 1976), en passant par Schubert, Schumann (on attend avec curiosité dans ce répertoire l'Allemand Andreas Staier, grand spécialiste du clavecin et du pianoforte), Brahms, Chostakovitch, Hindemith (le cycle, rarement exécuté, pour soprano et piano *Das Marienleben*) et Bartok (*Sonate pour 2 pianos et percussions*). [Concerts les 26, 27 et 29 mai, ainsi que les 3 et 5 juin, chaque fois à 20 heures. Plus de renseignements sur le site www.klebermeleau.ch ou au n° de tél. 021 625 84 29]

Un événement philosophique

Comme tous les événements philosophiques – dont les conséquences sur le mouvement des idées puis sur la vie des hommes ne se font sentir que des années, des décennies, voire des siècles plus tard –, la publication au début de cette année d'une nouvelle traduction française de la *Métaphysique* d'Aristote par le professeur André de Muralt a passé inaperçue du grand public.

La Nation a déjà recensé certains ouvrages d'André de Muralt, professeur honoraire de philosophie à l'Université de Genève, en particulier *L'enjeu de la philosophie médiévale* (Brill, Leyde, 1991) et *L'unité de la philosophie politique* (Vrin, Paris, 2002). Pourquoi cette nouvelle traduction de la *Métaphysique* d'Aristote¹ constitue-t-elle un événement philosophique ?

Non seulement parce que l'homme de Stagire est le plus grand philosophe de tous les temps et que la *Métaphysique* est son œuvre principale, mais surtout parce que c'est la première traduction qui cherche non pas uniquement à traduire fidèlement le Stagirite mais encore à expliciter au maximum sa pensée très souvent elliptique. Nous espérons que cette traduction aristotélicienne d'Aristote, d'une part délivrera l'aristotélisme de l'interprétation he-

deggérienne dominante dans l'aire francophone depuis un demi-siècle, d'autre part le préservera de l'interprétation nominaliste induite par la mode de la philosophie anglo-saxonne.

Bien qu'édité par Les Belles Lettres, ce nouvel ouvrage ne paraît pas dans la fameuse collection bilingue «Guillaume Budé», les options de traduction originales d'A. de Muralt n'étant pas celles de cette collection. D'abord, il a choisi de ne traduire que cinq des quatorze livres de la *Métaphysique*, «les cinq livres principaux dans lesquels la structure de pensée d'Aristote se manifeste et s'explique de la manière la plus éclatante» (p. 75): *Gamma* (la science de l'être), *Zêta* (la substance), *Thêta* (l'acte et la puissance), *Iôta* (l'un) et enfin *Lambda* (la théologie philosophique).

Ensuite, cette traduction «organise les propositions selon un système de numérotation analytique permettant [...] de suivre les relations de consécution de chacune des propositions les unes par rapport aux autres.» (p. 72). A. de Muralt reconnaît qu'il court ainsi le risque d'interpréter l'original, mais il attend du lecteur qu'il apprécie cet effort d'élucidation, d'autant qu'il reste libre de lire la traduction «au kilomètre», sans tenir compte de la numérotation analytique.

Enfin – c'est là l'option la plus originale – cette traduction ne privilégie pas l'érudition philologique et historique, se voulant une traduction *doctrinale*. C'est pourquoi, si A. de Muralt met scrupuleusement entre crochets tous les mots français qui n'ont pas d'équivalent explicite dans le texte grec – ceci afin de «limiter au maximum les interprétations subreptices auxquelles le mode habituel de traduction n'échappe pas» (p. 71) –, il ne craint pas, par ailleurs, d'insérer dans le cours du texte, toujours entre crochets, des développements plus ou moins longs (par exemple sur la doctrine de la participation ou sur la théologie philosophique), nécessaires pour expliciter une pensée souvent elliptique: «Ainsi seulement sera perçu, non seulement ce que dit Aristote, mais encore ce qu'il veut dire» (*ibid.*, souligné par nous).

Sur le fond, si A. de Muralt n'exclut pas d'avoir, en certains endroits, découvert un aspect nouveau de la pensée du Stagirite, il n'a pas non plus la prétention qu'ont certains traducteurs de «réinventer Aristote» à partir de la «sola scriptura» des manuscrits. Pour tenter de saisir la pensée du grand philosophe grec, il admet s'être aidé d'un grand nombre d'auteurs anciens et

modernes, disciples ou adversaires, au premier rang desquels Thomas d'Aquin. Pour autant, «cela ne doit pas porter à conclure que la présente traduction interprète Aristote "d'un point de vue thomiste", [...] mais bien plutôt que Thomas d'Aquin, ayant étonnamment bien compris le Stagirite, est sans doute, après lui, le plus grand des aristotéliciens, et que c'est en tant qu'aristotélicien qu'il est amené à témoigner pour permettre de mieux comprendre Aristote, ce qui est l'ambition même de cette traduction» (p. 75).

Outre une bibliographie et un très riche index des notions – avec leur définition, ce qui en fait un véritable dictionnaire de métaphysique aristotélicienne –, ce volume de 528 pages est introduit par une version remaniée d'un maître article d'André de Muralt paru en 1996 dans la *Revue de philosophie ancienne* sous le titre: «Genèse et structure de la métaphysique aristotélicienne».

DENIS RAMELET

¹ Aristote, *Les Métaphysiques – traduction analytique des livres Γ, Ζ, Θ, Ι et Λ introduite, commentée et annotée par André de Muralt*, Les Belles Lettres, Paris, 2010.

Revue de presse

750 milliards d'euros contre la crise

L'importance du sujet conduit à citer des extraits de trois articles, d'auteurs d'horizons différents.

Pour le professeur d'économie Charles Wyplosz, dans *Le Temps* du 14 mai:

En mettant 750 milliards d'euros sur la table, les autorités européennes ont montré qu'elles ont enfin pris la mesure des enjeux qui mobilisent les marchés financiers. Le seul problème est que l'argent n'est pas vraiment là. L'idée est qu'il n'a pas besoin d'être là puisqu'il s'agit de garanties, pas de prêts [...] Bloquer la contagion de la crise sans dépenser un euro, il fallait y penser!

La question est de savoir si ce plan miraculeux va vraiment marcher [...].

La solution va être d'exiger des plans d'austérité budgétaire à la rigueur exemplaire [...].

Le problème est que la reprise économique démarre tout juste et qu'elle n'est pas encore arrivée dans les pays sous pression [...].

Si la croissance ne revient pas dans la zone euro, les déficits budgétaires vont continuer et pourraient s'aggraver. Les défauts de paiement pourraient alors être inévitables et les 750 milliards de garanties compenseraient les investisseurs aux frais des contribuables, sérieusement appauvris [...].

Dans le même numéro, Marie-Hélène Miauton ajoute notamment:

[...] Le total de la dette souveraine des Etats de la zone euro fait aussi rêver, ou plutôt cauchemarder: rien de moins que 7000 milliards d'euro selon Eurostat! On peut deviner qu'une augmentation, même légère, des taux d'intérêt rendrait le service de cette dette insupportable et que les budgets en seraient d'autant plus déficitaires.

Comment l'UE peut-elle donc servir de garante à l'un ou l'autre de ses membres alors qu'elle est elle-même endettée jusqu'au cou? Quelle est la valeur réelle de sa caution? Combien de temps les marchés seront-ils dupes? Onze ans après sa création qui avait éveillé tant d'espoirs, quelle monstrueuse crise se dessine à l'horizon de la zone euro, qui

lui sera fatale, qui nous sera fatale? [...]

Nicolas Verdan, éditorialiste de *24 heures* du 15 mai, apporte sa pierre:

Si la Grèce est en faillite, l'Union européenne l'est aussi. Quantifiable en termes financiers, la faillite grecque tient en quelques chiffres (le montant de sa dette), assortis de lettres capitales dépréciatives dans le carnet des peu transparentes agences de notation internationales.

La faillite européenne, d'ordre politique, est perceptible dans la gestion catastrophique de la crise grecque [...] le prétendu «mécanisme de stabilisation» vise avant tout à renflouer les banques, européennes notamment, qui ont joué et risqué gros en Grèce. Logique, vu leur exposition dans ce marché grec, où l'euro n'a jamais changé des habitudes de souk. Logique, mais hypocrite aussi, lorsqu'on sait combien ces banques connaissent les déficits chroniques de la Grèce, qui n'a jamais joui d'une réelle stabilité financière depuis son indépendance au XIX^e siècle. [...]

Arrivons-en aux conclusions des auteurs cités:

Verdan dénonce: «*La dette financière internationale passe avant la dette sociale. Le plan d'austérité imposé aux Grecs va dans ce sens. Résultat prévisible: un appauvrissement de la population, une augmentation du chômage et une baisse de la productivité. Désastreux.*»

Pour Mme Miauton, «*tous ces milliards qui semblent une bien grande somme ne seront probablement qu'un emplâtre sur une jambe de bois!*»

Le mot de la fin à Wyplosz: «*[Si la croissance ne revenait pas dans la zone euro] on regretterait alors de ne pas avoir accepté les défauts de paiement maintenant.*»

Tout cela est peu rassurant.

L'euro et les marchés boursiers sont repartis fortement à la baisse dès le 14 mai.

Ph. R.

Les mythes s'écroulent. Et alors?

Dans le *Jura Libre* du 6 mai sous le titre «Heidi démythifiée», M. Alain

Charpillot constate que les mythes historiques du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, élaborés pour unir les Suisses, sont sérieusement mités par la critique des historiens. (Ajoutons qu'ils sont quasi ignorés des nouvelles générations):

[...] Guillaume Tell était suédois, le «Serment du Grütli» une invention, la «Soupe au lait de Kappel» une infâme lavasse, le général Guisan un benêt comparé aux stratèges de L'Hebdo. Où sont passées les images d'Epinal et les histoires qui devaient créer «la nation suisse»? Auraient-elles connus le triste destin des arteplices?

Heureusement il nous reste les vraies patries, le Valais, le Jura, Fribourg, Vaud et tous les autres. Il reste le parler, les gens, les paysages, les vieilles pierres, la vie, l'histoire et les histoires. Il reste

qu'on se connaît, qu'on s'aime bien et qu'on se plaît à se chamailler, qu'on est ensemble et qu'on veut le rester. Nous n'avons nul besoin de «mythes» et de vaches en plastique pour cela. Nous voudrions transmettre cet amour intense et profond à nos enfants, afin qu'ils comprennent que nous sommes un maillon d'une chaîne très longue et qu'il ne faut pas la rompre. [...]

Faut-il ressusciter les mythes helvétiques comme tentent de le faire certains, à l'UDC ou ailleurs? Ou bien vait-on créer la nouvelle Suisse technocratique à neuf cantons, selon le dernier bateau à la mode lancé par l'ancien haut fonctionnaire fédéral Rumley? Tout ça n'est qu'artifice face à la réalité des patries cantonales qui seules donnent vie à la Confédération.

E. J.

Qui a écrit cela?

A l'heure où les premières taxations parviennent à nos lecteurs, nous leur proposons une citation qui tend à montrer que, de tous temps et en tous lieux, le contribuable n'a cessé de crier à l'égorgeur face à l'appétit du fisc:

*Pour en revenir à l'impôt,
La manière dont on procède,
Me paraît-il, est un peu raide,
Et je ne sais comment il faut
Déclarer ce que je possède,
Pour contenter notre prévôt.*

*Je dis prévôt, c'est pour la rime;
Chez nous, c'est par un Comité
Que chaque millième centime
Dans le grand abîme est jeté.
Donc, un matin, pendant l'été,
M'arrive une espèce de lettre,
Que je trouve sur mon bureau*

*Le billet d'un pauvre, peut-être?
Me dis-je, en l'ouvrant du couteau.
En effet, c'est la République
Qui passe en traînant son râteau,
Et qui veut que je lui déclare
Ce que pèse mon capital
Après avoir déduit la tare,
C'est-à-dire un chiffre banal
[...]*

*Ah bien oui! Quand revint l'automne,
Je reçus en prenant le thé
Une note courte et bouffonne
De ce rapace de Comité,
Où, sans motif et sans scrupule,
Et sur ma déclaration,
Il enflait jusqu'au ridicule
Mon chiffre d'estimation.
Si tu connais une épithète
A coiffer ce procédé-là,
Passe-la moi, je me fais fête
De la jeter à qui taxa.*

Pour notre part, cette citation de Henri-Louis Coulon, tirée de la *Petite revue neuchâteloise* de 1869 (J. Sandoz, Neuchâtel), nous fait regretter l'époque heureuse à laquelle la fortune n'était taxée qu'au millième de sa valeur.

Ce texte nous a été fourni par M. Hugo Moesch de Monthey, qui bénéficiera ainsi d'un abonnement d'une année à *La Nation*. Si, comme lui, vous désirez concourir pour gagner un abonnement gratuit, envoyez vos citations avec leurs références, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch, ou sous pli à: *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Kyoto pour les nuls

Même si le principe du réchauffement climatique a subi quelques attaques durant ces derniers mois, le protocole de Kyoto n'en a pas été pour autant remis en question. La Suisse est l'un des 183 pays signataires et les contraintes du protocole, exprimées dans la loi fédérale sur le CO₂ du 8 octobre 1999, sont une réalité pour les particuliers et l'économie suisses.

Loi sur le CO₂: de la théorie...

Par la signature du protocole, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 10% relativement à l'année de référence 1990, soit à 48,6 millions de tonnes d'ici à l'an 2010. Dans les termes de la loi sur le CO₂, il s'agit en fait d'atteindre cette réduction sur la moyenne des années 2008 à 2012. La réduction est de plus différenciée selon l'agent énergétique: les émissions provenant des combustibles (génération de chaleur ou d'électricité) doivent être réduites de 15% alors que la réduction découlant de l'emploi de carburants (transports) est fixée à 8%.

La loi en appelle principalement à des mesures politiques et à des restrictions «librement consenties» par les utilisateurs d'énergies fossiles. Elle prévoit, en cas de progrès insuffisants pour atteindre les objectifs du protocole, l'introduction d'une taxe d'incitation sur les émissions de CO₂. Les émissions des Suisses n'ayant de fait pas décliné comme le voudrait le protocole, cette taxe a été introduite dès le 1^{er} janvier 2008. Pour l'instant, seuls les combustibles sont frappés, alors que les carburants en restent exonérés. La valeur initiale de la taxe, fixée à 12 francs par tonne de CO₂, a été augmentée à 36 francs au début 2010, montant

qui se traduit par une contribution de plus de 95 francs par tonne d'huile de chauffage. La loi permet théoriquement de porter la taxe jusqu'à une valeur plafond de 210 francs par tonne de CO₂!

Les consommateurs privés paient la taxe, directement lors de l'achat de combustible ou, de manière indirecte, d'électricité produite dans des centrales thermiques ou par couplage chaleur-force. Les entreprises peuvent en revanche demander l'exemption pour le quinquennat 2008-2012. Pour ce faire, elles doivent s'engager formellement envers la Confédération à limiter leurs émissions de CO₂ conformément aux exigences fixées par la loi. Ces exigences sont toutefois adoucies par divers facteurs, notamment par le taux de croissance enregistré durant la période de 1990 à 2010 ou par la preuve d'un désavantage concurrentiel à l'exportation généré par la perception de la taxe.

Les entreprises ayant conclu un engagement formel de limitation doivent tenir un *monitoring* recensant leurs émissions de CO₂ issues de la consommation d'énergies fossiles, l'évolution de leur production et la liste des mesures et investissements consentis pour améliorer l'efficacité énergétique de leur production. Ces données sont formellement consolidées par des agences mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEN). La véracité de ces données, en particulier celles concernant l'augmentation de l'efficacité énergétique, peuvent faire l'objet d'audits menés par un ingénieur-conseil accrédité, accompagné par des délégués de l'OFEN et de l'Office des douanes, en charge de gérer la perception et la rétrocession des taxes CO₂.

L'exemption est accordée si les termes de l'engagement formel conclu avec la Confédération sont respectés. Dans le cas contraire, l'entreprise devra payer l'intégralité de la taxe, additionnée des intérêts sur les éventuels arriérés.

L'administration fédérale aurait pu en rester à l'appréciation individuelle des engagements de chaque entreprise volontaire. Elle a toutefois décidé de créer, à l'image de ce qui existe en Europe et sur le marché international, un système d'échange de quotas d'émission: une entreprise dont les émissions de CO₂ sont inférieures au quota annuel fixé dans son engagement se voit créditée de certificats correspondant à la différence entre objectif et émissions réelles de CO₂. L'entreprise peut décider de conserver ces certificats pour les faire valoir lors d'un prochain exercice, ou de les vendre via une bourse fédérale à une autre entreprise ayant des difficultés à tenir ses engagements. Cette dernière a aussi la possibilité d'augmenter son quota par acquisition d'un maximum 8% de certificats émis sur le marché international. On parle de système *cap and trade*: un plafond est fixé pour le total des émissions, alors que les quotas individuels non utilisés peuvent être négociés selon les règles du libre marché entre les participants.

L'affectation du produit de la taxe (860 millions estimés pour les années 2008 à 2010) est complexe et multiple. L'ordonnance d'application de 1997 prévoyait initialement une restitution à la population sous forme de déduction sur les primes d'assurance-maladie et aux entreprises non exonérées sous forme de versements à leur caisse de compensation. Crise oblige, les Chambres ont décidé en juin 2009 de détourner une partie du produit et de l'allouer, à titre de mesure de relance, à la subvention d'assainissement des bâtiments ou à la promotion des énergies renouvelables.

... à la pratique

Plus de 900 entreprises ont à ce jour conclu un engagement formel de réduction de leurs émissions de CO₂. Le système de *monitoring* et d'enregistrement fonctionnant avec un certain «effet retard» (les quotas de l'année en cours sont déjà disponibles lors des déclarations d'émissions de ces l'année précédente), la totalité de ces entreprises ont naturellement obtenu l'exemption pour 2008 et obtiendront sans peine celles pour 2009 et 2010.

Dans ces conditions, aucun certificat n'a encore été négocié à ce jour en Suisse. Les entreprises les gardent en réserve pour l'heure de vérité qui sonnera probablement au courant de l'année 2012: c'est à ce moment que certaines d'entre elles réaliseront que le solde de la somme des quotas alloués pour le quinquennat 2008-2012 ne suffira pas à couvrir les déclarations prévues pour l'année 2012. Elles voudront dès lors acheter à tout prix des certificats disponibles pour éviter le paiement cumulé avec intérêts de cinq ans de taxes. La flambée des cours du certificat est donc préprogrammée, ce qui ne manquera pas de générer quelques juteux profits, mais aussi de probables victimes économiques.

Les principes de la taxation sont peu convaincants: pourquoi taxer les émissions générées par les combustibles, mais pas celles issues des carburants? On comprend bien où le bât blesse: la redevance poids lourd (RPLP) pénalise déjà suffisamment les transporteurs suisses relativement à

leurs concurrents étrangers, et une taxe supplémentaire sur les carburants aurait été politiquement inconvenante. Cependant, si le climat était vraiment une priorité absolue, il fallait appliquer la taxe CO₂ aussi aux carburants... quitte à supprimer la RPLP.

La loi sur le CO₂ souffre du défaut de ne pas être pérenne: elle décrit les mécanismes de comptabilisation et de taxation valables jusqu'à la vérification des engagements de Kyoto, soit jusqu'en 2012 inclus. Elle ne dit en revanche rien de ce qui adviendra par la suite. Or, comme la conférence de Copenhague n'a pas réussi à dégager un consensus sur ce que devrait être l'après Kyoto, les parlementaires suisses sont désemparés pour statuer sur la suite. Ceci est d'autant plus vrai que la loi actuelle et ses mécanismes d'application sont peu rigoureux sur les principes et qu'ils mèneront à une situation complètement hors contrôle en 2012. La transition vers une nouvelle réglementation s'avère donc des plus délicates.

Sur le plan des principes, la taxe sur le CO₂ n'a qu'un effet incitatif très modéré sur les réductions d'émissions. La plupart des entreprises suisses n'ont pas adhéré au système des déclarations volontaires, jugé trop risqué et administrativement très compliqué. Celles-ci ont opté pour le paiement de la taxe et sa récupération indirecte et partielle via leur caisse de compensation. Pour ces entreprises, les prix prohibitifs des énergies sur les marchés ont été un facteur de motivation bien plus fort que la taxe CO₂ pour réduire leur consommation d'énergie fossile.

On s'achemine très vraisemblablement vers un non respect des engagements suisses pris à Kyoto. La documentation officielle parle souvent du danger de sanctions contre la Suisse consécutives à ce non respect. On ne trouve par contre aucune indication, ni sur la nature de ces sanctions, ni sur l'organe international compétent pour en décider, ni sur la force de coercition capable d'imposer leur application aux Etats récalcitrants. Dans les faits, on observe que la France, qui a lentement et discrètement escamoté son «Grenelle de l'environnement», n'a souffert d'aucune sanction.

Conclusion

Le but des lignes qui précèdent n'était pas de se prononcer sur la pertinence ou la nécessité d'une réduction du CO₂ pour sauver le climat de notre planète et l'avenir de nos petits-enfants. En supposant que cette réduction soit indispensable, force est de constater que la législation suisse est inadaptée et mal fichue. Elle prépare une explosion spéculative et des combats parlementaires dont le climat ne sortira pas forcément gagnant.

CÉDRIC COSSY

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Outrage au drapeau français

Le 5 de ce mois, sous le titre «Outrage au drapeau: vous avez dit politiquement incorrect?», M. Jean-Dominique Merchet, journaliste à *Libération*, spécialiste des questions militaires et auditeur de l'Institut (français) des hautes études de défense nationale, mettait en ligne quelques réflexions intéressantes à propos des symboles nationaux (*Secret Défense*, <http://secretdefense.blogs.liberation.fr>, tenu par M. Merchet). Nous citons assez largement:

La publication, sous les auspices de la Fnac de Nice, d'une photo montrant un homme se torchant le fondement avec le drapeau français suscite un vif émoi dans certains cercles militaires. Il s'agissait d'un concours sur le thème du «politiquement incorrect» et un jeune homme de 25 ans, Frédéric Laurent, un peu dépassé par son succès, semble avoir décroché le gros lot. [...]

[L]a loi sur la sécurité intérieure de mars 2003 punit de 7500 euros d'amende l'outrage au drapeau tricolore, mais uniquement «au cours d'une manifestation organisée ou réglemmentée par les autorités publiques», ce qui n'était pas le cas de ce concours organisé par une enseigne de commerce. En outre, une décision du Conseil constitutionnel exclut du champ d'application de la loi «les œuvres de l'esprit», une notion sous laquelle cette photo peut se reconnaître. Saisi par le préfet des Alpes-Maritimes, le procureur général Eric de Montgolfier a donc classé l'affaire.

Qu'il me soit permis d'exprimer une opinion personnelle sur cette photo et les réactions qu'elle suscite. Cette photo est, pour le moins, d'un goût douteux.

Est-elle politiquement incorrecte? Même pas. Elle l'eut sans doute été si le drapeau n'était pas celui de notre vieux pays, qui en a vu d'autres et de plus graves. Mais le photographe aurait-il pris le risque d'exposer une photo montrant la même scène avec le drapeau d'un pays étranger – pays dont je vous laisse le choix en fonction de vos «préférences»? Rien n'est moins sûr, mais la provocation contre le politiquement correct eut alors été, n'en doutons pas, bien plus grande... En fonction du drapeau choisi, les luges de vertus se seraient levées comme un seul homme. Je vous laisse imaginer la scène.

Il est parfaitement compréhensible que des militaires se sentent meurtris par cette photo. Mais pourquoi seulement les militaires? Sont-ils plus patriotes que les autres Français? Personnellement, cette photo me déplaît. Une mauvaise blague de potache, assez affligeante. Me choque-t-elle? Même pas. Je la trouve simplement ridicule. Elle mérite surtout qu'on l'oublie au plus vite.

Que M. Merchet nous pardonne de rappeler ici une affaire dont il souhaite, à juste titre, qu'elle soit oubliée au plus vite. Mais de tels actes de prétendue rébellion, réalisés uniquement pour la galerie, et sans courir aucun risque, méritent le ridicule de la comparaison avec le simple bon sens. Et plutôt deux fois qu'une. Pour le reste, nous préférons ne pas imaginer quel accueil aurait été réservé à un tel acte, s'il avait été commis ici, à l'encontre de notre drapeau.

P.-F. V.

Guisan a-t-il abandonné le Plateau?

L'anniversaire de la mort du général Guisan a donné lieu à des cérémonies pleines de dignité, témoignages de reconnaissance et d'attachement. Cette commémoration a suscité aussi des études historiques telles que *Le Général Guisan et l'esprit de résistance*, ouvrage dû aux plumes associées de Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit, qui en est à sa deuxième édition chez Cabédita. Naturellement, elle a fourni à ceux qui se réclament de l'histoire revisitée l'occasion de renouveler les critiques formulées il y a de nombreuses années déjà, notamment à l'endroit du réduit national, de l'état-major particulier du général, de ses contacts avec les belligérants, de sa distance à l'égard du Conseil fédéral, de son prétendu culte de la personnalité. Pour *L'Hebdo* du 8 avril dernier, qui prône un «indispensable travail de mémoire», le mythe du général «a pris un coup de vieux». Guisan, un homme fort? un grand stratège? un résistant? un démocrate? le doute est permis. «La vraie histoire du général reste encore à écrire», dit le rédacteur en chef en conclusion de son éditorial. Ses collaborateurs donnent d'ores et déjà le ton de cette «vraie histoire». Un exemple: la stratégie du hérisson adoptée en 1940 impliquait, affirmait-ils, l'abandon du Plateau, des femmes, des enfants et des usines aux nazis; le repli dans le réduit permettait de démobiliser des troupes, libérant ainsi une main d'œuvre au profit de l'effort de guerre allemand.

La couverture frontière

S'il existe un mythe – le terme est pris dans son sens de fiction mensongère – c'est bien celui de l'abandon du Plateau par Guisan. Pour rétablir la vérité, remontons d'abord à l'entre-

deux-guerres. Les années 1920 à 1930 furent pour l'armée suisse une période de lutte contre la disette; le corset financier dans lequel elle était serrée ne lui permettait pas même de maintenir le rythme normal de ses cours de répétition; elle vivait en partie sur ses réserves de guerre; elle était aux prises avec la commission extraparlamentaire dite «des rognures». Cependant, dès le milieu des années trente, la dégradation de la situation internationale provoqua une prise de conscience qui détermina un revirement politique et permit un renforcement sérieux de la défense nationale. Rudolf Minger et l'état-major général conduisirent une réorganisation complète de l'armée, opération complexe dont l'un des éléments principaux fut la création de la couverture frontière. Les historiens militaires insistent peu sur cette partie de la réforme de 1936 qui a donné à l'armée sa nouvelle structure. Ce silence s'explique sans doute par le «secret-défense» qui entoura cet aspect de la réorganisation; l'ampleur du travail effectué par le commandement de l'armée, l'administration militaire fédérale et les administrations cantonales et communales pour mettre en place la couverture frontière s'est révélée lorsque les archives se sont ouvertes, sans éveiller cependant beaucoup de curiosité.

Dans le régime en vigueur jusqu'en 1936, la frontière devait être seulement surveillée par l'infanterie de *Landsturm*, c'est-à-dire par des fantassins appartenant aux classes les plus âgées de l'armée; un système d'alerte permettait de renforcer la couverture par des militaires de l'armée de campagne domiciliés dans la zone frontière. L'organisation des troupes de 1936 innova en créant une troupe vouée spéciale-

ment à la défense de la zone frontière et formée de militaires de 20 à 48 ans domiciliés dans cette zone, à proximité immédiate de leur lieu d'engagement. Ces militaires étaient dans leur majorité destinés à accomplir tout leur service dans cette «armée dans l'armée». Celle-ci comptait environ 70 000 hommes dans ses débuts et jusqu'à 100 000 lorsqu'elle fut définitivement constituée. La mission de la couverture frontière était de barrer les axes de pénétration sur tout le pourtour du territoire national en s'appuyant sur des fortifications permanentes et un réseau de destructions préparées, autres innovations. La frontière du Jura vaudois était défendue par sept bataillons échelonnés de Ste-Croix à St-Cergue, plus un bataillon sur la Promenthouse et un détachement d'artillerie de forteresse à Vallorbe. Vaud participait à la défense de la frontière sud en fournissant une partie des effectifs de trois bataillons postés dans le Chablais. La couverture frontière demeura en place et protégea le Plateau durant tout le service actif; elle ne fut en aucun moment relevée de sa mission.

L'idée de manœuvre

L'engagement de l'armée durant la mobilisation de 1939 à 1945 était réglé par les ordres d'opération du général. Celui du 17 juillet 1940, le numéro 12, qui créait le réduit national, prescrivait liminairement qu'il importait de conserver le plus longtemps possible la libre disposition du Plateau et de ses ressources, et de protéger l'achèvement de l'installation de nos troupes dans les Préalpes. Il articulait l'armée en trois blocs: les troupes de couverture assuraient sans changement la défense des zones frontalières; une partie de l'armée couvrait le Plateau en tenant une position avancée; le gros des forces disponibles défendait la région des Alpes et des Préalpes en organisant le réduit national.

L'ordre d'opération numéro 13, valable dès le 24 mai 1941, maintient cette articulation. L'armée doit se tenir prête à défendre le territoire national sur toute sa profondeur

- en s'opposant dès la frontière à une attaque qui peut être déclenchée par surprise et simultanément sur tous les fronts;
- en retardant l'avance ennemie entre la frontière et le réduit par une action retardatrice, vigoureuse et agressive, et le jeu de très nombreuses destructions;
- en tenant sans esprit de recul le réduit national organisé en région fortifiée.

Cet ordre subit des modifications durant la guerre mais l'idée de manœuvre exprimée en 1941 fut conservée. Le changement qui s'opéra de 1940 à 1941 concerna la forme du combat ordonné sur le Plateau: de la défense d'une position avancée, Guisan passa à l'action retardatrice mais il n'était pas question d'abandonner le Plateau.

Si le général se résolut à choisir le secteur alpin comme champ de bataille prioritaire, c'est en application du premier principe de l'art de la guerre, celui de l'économie des forces. Rechercher la décision sur le Plateau face à un adversaire mécanisé et blindé, pourvu d'une forte artillerie et bénéficiant de la maîtrise de l'air, eût été suicidaire. Mais la volonté de Guisan de défendre le territoire national dans toute sa profondeur demeura la base de sa stratégie. Elle fut réaffirmée dans toutes les éditions successives du fameux ordre numéro 13.

Si la «vraie histoire» du général Guisan reste à écrire, il faut conseiller à ses futurs auteurs de recourir aux sources plutôt qu'aux poncifs de l'«histoire revisitée».

PIERRE ROCHAT

La IX^e Symphonie à l'OCL

Christian Zacharias a eu une manière plutôt originale de fêter son soixantième anniversaire et ses dix ans de travail à la tête de l'OCL, en réalisant un projet à première vue insensé – mettre sur pied la IX^e Symphonie de Beethoven avec les moyens lausannois!

On croit rêver. Alors que les plus grandes organisations symphoniques du monde se font un point d'honneur d'inscrire cette œuvre à leurs programmes, voici qu'un orchestre dit de chambre ose prendre de tels risques. Un véritable pari! Mais, disons-le sans tarder, un pari gagné, et gagné d'une façon brillante, éclatante et plus que convaincante... Un pari qui en dit long dans plusieurs domaines. Tout d'abord, il est une preuve étonnante de la confiance du chef à l'endroit de ses troupes. L'œuvre est connue pour ses difficultés redoutables et l'effort qu'elle réclame des exécutants. Or l'OCL, avec un effectif de cordes légèrement renforcé – neuf premiers violons, sept seconds, cinq alti, cinq violoncelles, les trois contrebasses habituelles – et ses souffleurs «maison», a magistralement répondu aux attentes. Mieux, il s'est engagé avec une joie évidente et communicative!

Voici donc, clairement démontré, le résultat tangible de vingt ans de travail – dix ans sous la direction de Jesus Lopez-Cobos, dix ans sous celle de Christian Zacharias –, du renouvellement régulier des membres de l'orchestre, avec l'arrivée de forces jeunes, d'une politique artistique cohérente et inventive, enfin l'effet bénéfique du changement de salle, de Beaulieu au

Métropole, dont l'acoustique est si bien adaptée à la taille de l'OCL.

On le sait, le rôle du chœur et des solistes est fondamental dans la IX^e Symphonie. Aussi géniaux soient-ils, les trois premiers mouvements préparent en réalité l'arrivée du quatrième et sa conclusion triomphante de l'œuvre. Les auditeurs des deux concerts ne s'y sont pas trompés, qui ont réservé un accueil chaleureux au splendide Chœur de l'Opéra de Lausanne, Académie Vocale de Suisse Romande, préparé par Véronique Carrot, et à l'excellent quatuor de solistes (suisses), magnifiquement homogène, avec une mention particulière au soprano Rachel Harnisch et à la basse Gilles Cachemaille, qui poursuivent tous deux une brillante carrière internationale.

Mais ces deux concerts ont encore démontré autre chose, d'une tout autre dimension – la nécessité existentielle d'une telle œuvre dans la vie, non seulement des exécutants, mais aussi de leurs auditeurs – une nécessité personnelle, fondamentale, celle d'être confronté à la présence du génie, comme dans une sorte d'ascèse, de laquelle on sort transformé, régénéré. C'est là le miracle du chef-d'œuvre absolu.

A sa manière encore, avec humilité, avec une certaine audace mais le même sens de la grandeur, Christian Zacharias avait introduit la soirée par la Sonate pour piano N° 31, en la bémol majeur, opus 110, une des «trois dernières», parente par l'esprit de l'œuvre qui allait suivre.

JEAN-JACQUES RAPIN

Le Coin du Ronchon

Minuscule

Le trop et le trop peu gâtent tous les jeux. Du côté du *trop peu*, il y a quelques années, on a vu se développer la mode des raisons sociales écrites entièrement en minuscules, y compris la première lettre, ce qui était encore plus hideux au début d'une phrase. Heureusement, on commence à en revenir.

Ce n'est pas une raison pour tomber dans l'excès inverse – le *trop* – et ajouter des majuscules intempestives, désordonnées, inutiles, anarchiques, injustifiées, injustifiables, au début de chaque mot auquel on veut donner quelque importance. On se désole de lire sur maintes affiches ou publicités des sollicitations maladroitement flatteuses où chaque nom commun, voire chaque adjectif, est traité avec autant de déférence qu'un nom propre. *Vin du Mois, Médecine Traditionnelle Chinoise, Trouvez votre Véhicule d'Occasion, Notre Equipe, Fin de la Promotion Jeudi, Jouez et Gagnez, Agence de Voyage, Mon Espace* sont autant d'expressions repérées en quelques minutes sur internet. On veut bien croire que les vendeurs de savonnettes qui se livrent à de telles fantaisies n'ont aucune mauvaise intention, mais on aimerait qu'ils aient davantage d'instruction.

Pour l'anecdote: même l'ingénieur *iPhone* – on ne dira rien sur la majuscule en seconde position car il s'agit d'une marque qui suit sa propre logique –

semble tomber dans ce travers puisque, lorsque vous rédigez un message tel que: «J'attends qu'il vienne», le correcteur orthographique intégré – peut-être sponsorisé par quelque office du tourisme autrichien – vous ajoute péremptoirement une majuscule – on devrait dire ici une *capitale* – au dernier mot!

On a le droit d'avoir parfois des doutes et des hésitations face à certains cas particuliers (*Moyen Age, Deuxième Guerre mondiale*); signalons tout de même que l'encyclopédie en ligne Wikipedia possède une page fort bien documentée sur l'usage des majuscules en français. On y apprend par exemple que la pratique consistant à ne pas accentuer les majuscules isolées est propre à la Suisse romande, où l'on écrit donc *Etat* sans accent, comme le recommande le *Guide du typographe romand*. Mais on s'écarte là du sujet initial, par lequel nous voulions insister sur le fait qu'il est inacceptable et intolérable d'abuser de la majuscule à seule fin de donner de l'importance à un mot.

Ce principe ne s'applique toutefois pas lorsqu'un intérêt politique supérieur prime sur les règles grammaticales et typographiques ordinaires. Il est donc pleinement justifié que *Canton* prenne toujours la majuscule s'il s'agit du nôtre.

LE RONCHON